

*La traditionnelle lettre conjointe du département des Sciences de l'Univers et de l'Institut National des Sciences de l'Univers est l'occasion de faire un point sur le fonctionnement de nos institutions. Cette lettre me permet aussi de vous faire part des changements qui ont eu lieu au cours de l'année 2001 et au début de l'année 2002 et de mettre en perspective les politiques scientifiques du département et de l'INSU avec celle de l'ensemble du CNRS. Dorénavant nous réaliserons des documents distincts pour faire le point sur le département et sur l'institut pour tenir compte des changements qui s'opèrent au sein de l'INSU.*

*La direction du département et de l'INSU a connu des changements importants tout au long de l'année écoulée. Jusqu'à mon arrivée en janvier 2001, Daniel Vidal-Madjar a assuré pendant une année l'intérim à la direction du département et de l'INSU. Je tiens à le remercier chaleureusement pour le travail qu'il a accompli. Sylvie Joussaume a accepté, de le remplacer comme directeur scientifique adjoint en charge du secteur " Océan-Atmosphère ". Geneviève Debouzy a assuré la direction scientifique du secteur " Astronomie-Astrophysique " jusqu'au mois de juin 2001 avec comme vous le savez sans doute la gestion du problème scientifique et humain de l'accident du Plateau de Bure. Elle a été remplacée par Fabienne Casoli. Philippe Vidal quant à lui reste directeur scientifique adjoint pour la partie " Sciences de la Terre " jusqu'en octobre 2002. Son expérience du fonctionnement du CNRS et de l'INSU a permis aux nouveaux membres de l'équipe de direction de prendre la relève dans les meilleures conditions. Il sera remplacé par John Ludden. André Mariotti a été nommé directeur scientifique adjoint de l'INSU en charge de la programmation et des systèmes d'observation sur les surfaces continentales au travers d'une nouvelle division de l'INSU : Surfaces et Interfaces Continentales. La direction administrative a elle aussi connu quelques changements. Eric Esparre est parti pour les îles en mars 2001 pour occuper le poste de DRRT à la Martinique. Gérard Vivier, précédemment en charge de la politique régionale du CNRS au sein de la Direction de la Stratégie et des Programmes (DSP) du CNRS occupe maintenant les fonctions de secrétaire général du département et de directeur administratif de l'INSU.*

*Comme vous le savez, le CNRS a redéfini sa conduite de la recherche scientifique. Pour cela, le Président et la Directrice Générale ont élaboré un projet d'établissement et un contrat d'action pluriannuel. Le projet donne les lignes de la stratégie de l'établissement, quant au contrat il décline les actions pluriannuelles que la direction générale mettra en œuvre. L'interdisciplinarité est un mot-clé de la recherche des années à venir. S'appuyant sur la richesse des grands champs disciplinaires présents dans les départements du CNRS, cinq secteurs ou thématiques interdisciplinaires sont identifiés : information, communication et connaissance ; envi-*

ronnement, énergie et développement durable ; nano sciences, nanotechnologies et matériaux ; astroparticules : du noyau à l'univers. Pour mettre en place cette interdisciplinarité la direction du CNRS souhaite agir sur les recrutements et l'évolution des carrières des chercheurs et ITA, les structures et les actions incitatives. Pour ces dernières, une volonté claire est affichée pour les ouvrir à d'autres partenaires français et de les inscrire dans l'espace européen de la recherche. En s'appuyant sur les priorités ministérielles l'effort et les priorités du CNRS se porteront pour les quatre années à venir sur les sciences de la vie, sur les technologies de l'information et de la communication, et sur l'environnement. Ces priorités doivent aussi permettre d'enrichir le cœur des disciplines.

Dans ce cadre, notre département et l'INSU sont appelés à jouer un rôle important. La recherche en environnement est un enjeu pour notre communauté; c'est à nous en particulier de participer à la définition de la recherche fondamentale qu'il faut conduire dans ce vaste et riche domaine. Il nous appartient dans les mois à venir de définir des axes de recherche clairs et de redéfinir le rôle et les contours de l'INSU dans cette perspective (programmes, observatoires, relations avec les autres départements du CNRS et les autres organismes de recherche, ...). Tenir compte des priorités est essentiel, mais il est aussi de notre devoir de maintenir et de promouvoir une recherche de la plus grande qualité dans les disciplines non affichées comme priorités.

Les recrutements de chercheurs doivent s'adapter aux priorités du Ministère de la Recherche et du CNRS mais aussi, servir à maintenir une recherche de qualité dans d'autres directions de recherche. Trouver le juste équilibre est notre travail à tous, de la direction générale aux laboratoires et à leurs personnels. Les personnels techniques jouent un rôle clé dans les laboratoires. Avec le renouvellement des personnels dans les années à venir une réflexion doit être menée dans le cadre de la gestion pluriannuelle de l'emploi. Les recrutements doivent tenir compte de l'émergence de nouvelles techniques, garantir la pérennité de certaines tâches sachant qu'il nous sera demandé de ne plus reproduire un recrutement massif conduisant comme nous le connaissons actuellement à une vague de départs massifs à la retraite. Lorsque cela est possible, la mutualisation de moyens techniques en personnel et en équipements est un objectif affirmé.

Le contrat d'action du CNRS met en avant le rôle que l'INSU devra jouer dans les années à venir dans la recherche en environnement. Le CNRS participe plus qu'activement à la recherche en environnement au travers de ses départements, de ses programmes interdisciplinaires et de l'INSU. Cependant, il se doit d'être plus visible, plus incitatif et plus efficace dans les années futures. En effet, l'enjeu est de taille car, si la recherche en environnement est une priorité politique et sociale, elle nécessite du côté scien-

tifique une structuration et des actions au long terme. Nous proposons de réaliser cet objectif au sein de l'INSU. Cet institut deviendrait, non plus l'outil programmatique privilégié du seul département des Sciences de l'Univers mais celui de l'ensemble des départements du CNRS pour les sciences de l'environnement. L'INSU devient l'INSU-E (Institut National des Sciences de l'Univers et de l'Environnement).

Au delà du changement de nom, l'INSU-E devra contribuer à une structuration opérationnelle des recherches en environnement au niveau national. Cette structuration concerne d'une part les aspects de recherche fondamentale dans toutes leurs diversités et d'autre part la réponse aux demandes croissantes de la société. Tout en respectant le principe de subsidiarité appliqué aux départements disciplinaires du CNRS, l'INSU-E devrait remplir les missions suivantes :

- Mettre en œuvre une structure commune de prospective scientifique afin de mettre en place une programmation scientifique de qualité.
- Développer une activité d'agence de moyens ayant notamment la possibilité de créer et gérer de grands équipements (plateformes techniques et expérimentales, observatoires pérennes de l'environnement, zones ateliers...).
- Structurer des réponses coordonnées et efficaces aux demandes d'expertise et de recherche régionale dans le domaine.
- Intégrer les recherches en environnement et les moyens d'observation nationaux dans l'espace européen de la recherche.

La mise en commun au sein de l'INSU-E de moyens de toute nature devrait concourir à une forte visibilité collective de la politique de recherche en environnement du CNRS, tout en permettant de réaliser une économie significative de moyens au sein même du CNRS et des Universités associées. L'INSU-E pourrait aussi, à l'extérieur du CNRS, étendre cette activité d'agence de moyens à l'ensemble des acteurs nationaux de recherche sur l'environnement et valoriser les complémentarités entre organismes de recherche par la création de structures communes de programmation et de prospectives.

Il ne s'agit pas de faire une liste exhaustive des axes de recherche et des moyens qui seront au cœur de l'INSU-E, car cela nécessite un débat de fond avec l'ensemble des départements que nous aurons dans les mois à venir. Cependant, quelques principes initiaux doivent être fortement mis en avant très rapidement. Ils s'articulent autour des axes forts suivants :

- Développer et structurer les communautés scientifiques concernées par la recherche fondamentale dans le domaine de l'environnement : cette recherche est d'essence pluridisciplinaire, à l'intersection de l'ensemble des

départements du CNRS, des Universités et celles des autres organismes de recherche qui sont, pour l'essentiel fortement complémentaires. Un acte essentiel serait dans les mois qui viennent d'organiser une série de séminaires de prospective à l'instar de ceux qui sont actuellement en cours pour les sciences de la Terre, l'astronomie et les surfaces continentales.

■ Favoriser les activités de finalisation de la recherche en assurant la synergie d'action entre organismes à vocation de recherche fondamentale et les organismes de recherche à vocation de recherche finalisée.

■ Affirmer, en la structurant, la place de la recherche en Sciences Humaines et Sociales dans la recherche en environnement. Il va de soi que cela passe des recherches sur le rôle des sociétés sur l'évolution passée, actuelle et future de notre environnement, à celles concernant l'acceptabilité par les acteurs sociaux de nouvelles pratiques de gestion de l'environnement (agriculture, sylviculture, gestion des eaux, gestion des déchets..) plus respectueuses de la qualité des milieux. Dans le cadre de l'INSU-E la création d'une nouvelle division doit être envisagée. Elle ne devrait pas être centrée sur les "objets" (océan, atmosphère, surfaces et interfaces continentales...) mais devrait couvrir le champ "Environnement et Sociétés", remplaçant l'Homme comme acteur principal de l'environnement.

■ Inscrire dans la durée les activités pluridisciplinaires d'observation de l'environnement au service de la recherche et promouvoir la mise en œuvre d'expérimentation au long terme sur des systèmes dont on sait déjà que les constantes de temps d'évolution sont de l'ordre de la décennie ou davantage.

■ Gérer collectivement les réponses :

- aux demandes d'expertises de toutes origines, souvent complexes et mal documentées ;
- aux demandes de recherche opérationnelles qui émanent des collectivités territoriales (régions, départements, villes...) et qui trop souvent, et notamment dans le domaine de l'environnement, peuvent être des obstacles à la structuration nationale des communautés de chercheurs des organismes de recherche et des Universités ;
- Structurer des réponses communes aux offres de recherche européennes dans tous les domaines de l'environnement.

Nous avons déjà de notre côté entrepris des changements allant dans ce sens. Nous avons créé une nouvelle direction adjointe au sein de l'INSU, "Surfaces et Interfaces Continentales" qui a pour objectif d'afficher notre volonté de mettre en place et de structurer des recherches et les observations sur le rôle des surfaces continentales, en particulier la biosphère continen-

*tale et les sols, dans les cycles bio-géochimiques, les impacts du changement climatique sur les ressources en eau, en sol, et sur les écosystèmes, l'approche intégrée du cycle de l'eau et des flux associés, la gestion des incertitudes des modélisations pour une meilleure protection des ressources.*

*L'année 2002 est aussi celle durant laquelle l'INSU-E conduit une prospective pour les sciences de la Terre qui s'achève fin septembre par un colloque à Vulcania. Elle est orchestrée par Philippe Vidal, André Mariotti et François Guyot, en interaction avec d'autres départements et organismes de recherche. Une prospective similaire, dédiée aux surfaces et interfaces continentales sous la direction d'André Mariotti est en cours pour s'achever par un colloque en décembre 2002. A partir de septembre 2002 la division astronomie-astrophysique commence un exercice de prospective qui s'achèvera lui en mars 2003 par un colloque.*

*Je voudrais terminer ce message en vous parlant de la douloureuse affaire de l'accident du téléphérique du Plateau de Bure. Vous le savez sans doute le CNRS a été mis en examen au mois de novembre 2001. Je souhaite remercier l'ensemble des personnes des services de l'INSU qui nous ont aidé à assurer par la qualité de leur analyse du dossier nos auditions face à la justice. Nous restons profondément marqué par cet accident mais nous ferons tout pour montrer que l'INSU ne s'est jamais dérobée au respect des réglementations de sécurité.*

*Philippe Gillet*